

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2022**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : Mme Elisabeth ANDRÉ

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Mallaury POISSON, Coralie SCHAEFFER, Isabelle DURAND, Rose RAFFIN.

Absents : Mme OCCELLY et M. DUQUESNOY excusés.

Mme OCCELLY donne pouvoir à Mme BORGES. M. DUQUESNOY donne pouvoir à M. EVRARD.

Approbation du procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022. (Approbation à l'unanimité).

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Marché d'Architecte – Restaurant scolaire :

Rapporteur M. le Maire

Un appel d'offre public a été mis en œuvre par la commune de Marmagne, sans faire appel à un assistant à maître d'ouvrage, sur la plateforme numérique TERNUM qui s'appelle dorénavant ARNIA.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme numérique du 24 mars au 20 avril 2022.

Le type de la consultation était une procédure adaptée dont le montant doit être inférieur à 90 000 € H.T pour les prestations de service.

Le dossier de consultation a été retiré par 18 sociétés ou cabinets d'architecture.

6 cabinets d'architecture ont présenté une offre de candidature dans les délais impartis.

Il s'agissait de :

- AMD Architectes Ingénieurs,
- Architectes MARTIN,
- CDA COULON Julie de Montceau- les- Mines,
- L'Atelier Fabienne DUMOUX de Saint- Eusèbe,
- Architecture Le Gallée de Chalon sur Saône
- EJO Coopérative du Mont Saint-Vincent.

La consultation prévoyait deux phases :

La 1^{ère} phase demandait aux différentes structures intéressées par le projet de faire acte de candidature en indiquant :

- Leurs renseignements généraux,
- Les documents indiquant qu'ils sont à jour de leurs cotisations,
- Les moyens humains de la structure avec les compétences,
- Les moyens techniques de la structure,
- Les références en matière de restaurants scolaires récentes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 25 avril pour établir un classement des candidatures sur 60 points.

Il y avait des notes sur les moyens humains, d'autres sur leurs références et une autre sur les moyens techniques et compétences.

AMD Architectures a obtenu 60 points et s'est classé 1^{er}.
Architectes MARTIN a obtenu 52 points et s'est classé 2^{ème}
CDA COULON Julie a obtenu 30 points et s'est classé 5^{ème}
Atelier Fabienne DUMOUX a obtenu 30 points et s'est classé 6^{ème}
Architecture Le Gallée a obtenu 45 points et s'est classé 3^{ème}
EJO Coopérative a obtenu 44 points et s'est classé 4^{ème}

Au vu du classement, la commission a décidé de demander aux deux premières sociétés classées de présenter une offre financière et une analyse de la méthodologie appliquée spécifiquement à ce projet, comme le prévoyait le règlement de la consultation.

Les cabinets Architecture Martin et AMD-AI ont déposé ces documents avant le jeudi 19 mai à 12 heures pour la phase 2 de la consultation.

La phase 2 demandait de proposer une offre financière et de présenter une note d'analyse du projet.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une deuxième fois le 23 mai pour établir un classement des candidatures sur 40 points :

Le cabinet Martin a proposé une offre financière à 62 402 € H.T et le Cabinet AMD a proposé une offre financière à 84 000 € H.T.

Sur le classement point/prix, qui est sur 30, c'est le Cabinet MARTIN qui avait la meilleure offre financière et qui a obtenu 30 points et le cabinet AMD a obtenu 22.29 points.

Sur l'analyse, le cabinet MARTIN a obtenu 6 points et AMD a obtenu 10 points. Donc sur cette 2^{ème} offre, le Cabinet MARTIN a obtenu une note de 36/40 et AMD-AI a obtenu une note de 32.29/40.

Le classement se fait sur la totalité des points des 2 phases. In Fine, le Cabinet MARTIN a obtenu une note de 88/100 et AMD-AI a obtenu une note de 92.29/100.

Le classement permet de voir que la société AMD a l'offre la plus intéressante sur le projet de la commune.

Le planning initial prévoyait une ouverture de la structure au 1^{er} janvier 2024.

Au vu de la conjoncture actuelle, il est difficile de garantir ce délai.

Les premières esquisses devraient être transmises au mois de juillet. Un projet pourrait être validé à l'automne, un permis de construire et une consultation des entreprises cet hiver.

En ce qui concerne les travaux, il n'est pas question que la commune s'engage à ce jour.

Au vu des éléments exposés et de la décision de la commission d'appel d'offres de retenir la proposition de la société AMD-AI de Torcy pour la construction du restaurant scolaire de Marmagne, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour valider la proposition de la CAO et d'autoriser le Maire à signer le marché et les documents afférents à ce marché avec la société retenue.

La commune de Marmagne a déjà travaillé avec le cabinet AMD-AI dans le cadre notamment de la construction du cabinet médical. Tout s'est bien passé en terme financier (l'enveloppe financière avait été parfaitement tenue) et tout a été réalisé dans les délais fixés dès le départ.

Le Conseil valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres (unanimité).

→ Vente d'un immeuble situé 19, rue du Bourg :
Rapporteur M. le Maire

A la faveur d'un rendez-vous à la mairie au mois mars, il a été évoqué avec Mme Anne ROSSI-COTELLA épouse MINET la possibilité de lui céder l'immeuble sis au 19, rue du Bourg. Mme MINET exerce actuellement sa profession de coiffeuse dans cet immeuble et est locataire de la commune.

Celui-ci est cadastré section AC n° 213 et AC n° 755p (partie) pour une surface de 126 m². Des travaux de réaménagement et réhabilitation avaient été réalisés par la commune en 2012 et 2013.

Il s'agit d'un bâtiment construit vers 1850, qui a été entièrement rénové 2013. Il comprend au rez-de-chaussée un local commercial à usage de salon de coiffure divisé en une grande pièce, une réserve et un WC, un appartement de type T1 divisé en une entrée, dégagement avec placard, séjour avec cuisine ouverte, chambre, salle d'eau avec WC.

A l'étage, accessible par un escalier extérieur, un appartement de type T3 divisé en une entrée avec placard, séjour avec cuisine ouverte, dégagement, 2 chambres, salle d'eau et WC séparé. La surface utile de l'immeuble est de 156.4 m². Le bâtiment est en bon état général tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Après avoir pris l'avis de France Domaine, à titre consultatif, d'une part et interrogé l'Open Data des demandes de valeurs foncières dans le village d'autre part, un compromis sur la somme de 102 000 € a été trouvé.

Seuls les frais inhérents à la vente, de diagnostics et de modification du parcellaire cadastral seront la charge de la commune.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à signer la vente de ce bien immobilier et tous les éléments s'y rapportant.

Intervention de M. KHARABA : « Quel est le devenir du Bâtiment ? Est-ce qu'on va rester un commerce ou pas ? »

Réponse de M. le Maire : « le début de la discussion avec Anne la coiffeuse est arrivé comme cela. Elle paie un loyer et ça l'ennuie de verser un loyer à fonds perdu. Ce qui est intéressant dans cet échange- là c'est que cela va permettre de pérenniser son commerce à cet endroit-là. »

Intervention de M. KHARABA : « ça va rester un commerce ? »

Réponse de M. le Maire : Cela va rester un commerce. Elle va s'installer durablement dans son salon de coiffure. Je crois savoir que ce commerce fonctionne correctement, c'est tout en son intérêt. Maintenant, je ne peux pas m'engager pour elle mais dans les différentes discussions que nous avons eues, elle ne voulait pas de loyers à fonds perdu et voulait s'installer durablement sur la commune de Marmagne.

Pour nous « commune », c'est plus un argument pour la conserver car si on refusait cette proposition-là, je ne pense pas qu'elle serait restée longtemps à payer des loyers entre 400 et 500€. »

Le Conseil valide la vente du bâtiment sis au 19, rue du Bourg et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente. (unanimité)

→ Subvention pour un voyage scolaire :

Rapporteur Mme BAROILLER

Comme évoqué lors du budget principal, l'école Pierre-Gabriel BOUDOT organise un séjour découverte en Normandie pour les élèves de cycle 3.

Le total des dépenses est estimé à 15 240 € dans le budget présenté par la directrice comprenant l'hébergement de 40 enfants, 2 enseignantes, 4 accompagnateurs, le transport en bus par la société Girardot...

Le total des recettes est de 15 240 € en budget prévisionnel avec une participation des parents de 3 535 € soit 90 € par enfant, 2 200 € par la commune et 9 505 € qui sont pris en charge par l'Association de l'Ecole Pierre-Gabriel Boudot.

Le Conseil décide d'allouer une participation de 2 200 € à l'association Pierre-Gabriel Boudot pour le séjour découverte en Normandie au mois de juin 2022. (unanimité).

→ *Remplacement congés « maternité » :*

Mme DUMONTET, actuellement en CDD à la micro-crèche de la commune va faire valoir son congé « maternité » à compter de la mi-juin.

Vu le taux de fréquentation de la crèche, il est nécessaire de conserver le même taux d'encadrement des enfants. Il convient donc de la remplacer jusqu'à la fermeture de la micro-crèche.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à recruter une personne en CDD dans le cadre d'un remplacement congé « maternité » (unanimité).

INFORMATIONS :

→ *Travaux secrétariat de mairie :*

Rapporteur M. GARNIER

Les travaux du secrétariat de mairie sont en cours. Le calendrier est globalement respecté. La dalle a été coulée, la toile de verre posée et blanchie et les gaines électriques sont passées également. Les dalles plafond devraient être posées dans la semaine. A l'issue de ce conseil, une visite sera faite. La fin des travaux se fera peut-être sans l'installation de la banque.

→ *Augmentation du prix du marché « cantine » :*

Lecture est donnée par Mme BAROILLER d'un courrier reçu par le prestataire de repas de cantine qui annonce une augmentation des prix.

« Nous vivons depuis la crise COVID de ces deux dernières années une situation de marché totalement bouleversée, avec de fortes perturbations dans de nombreuses filières, entraînant inflation et indisponibilité des produits.

De nombreux facteurs sont à l'origine de ces perturbations et notamment :

- La crise COVID, qui a limité les capacités de production dans l'ensemble des filières.
- La flambée des coûts (énergie et carburant de + 35 %, emballages de + 30%, alimentation + 10 %, hausses du SMIC...)
- Des filières agricoles en crises structurelles (diminution du cheptel de bœuf français, production laitière en baisse, crise du porc) ou conjoncturelles : grippe aviaire (pénurie de canard, de volailles, d'œufs et produits issus de l'œuf, etc...).
- Des difficultés à trouver de la main d'œuvre, toutes filières confondues.

C'est dans ce contexte que se sont déroulées les négociations annuelles avec nos fournisseurs, et dont l'enjeu principal fut de trouver le juste équilibre entre disponibilité des produits et maîtrise de l'inflation.

Depuis plusieurs semaines, aggravée par les événements en Ukraine, l'inflation s'accélère.

Les filières blé, tournesol, poissons et énergétiques sont fortement impactées. De ce fait nos fournisseurs ne sont plus à même de garantir leurs prix et nous donner une visibilité au-delà d'un mois.

Aussi, au vu de ce constat implacable et dans l'optique de vous assurer le meilleur service possible sans mettre en danger la pérennité économique de l'entreprise, nous ne pouvons pas

maintenir nos prestations sans révisions des prix applicables au 1^{er} juillet 2022 pour les centres de loisirs et au 1^{er} septembre 2022 pour les restaurants scolaires de la façon suivante :

ARTICLES	Augmentation € H.T	Augmentation € TTC
PAIN (portion par repas)	+ 0.03 €	+ 0.032 €
HORS D'OEUVRES	+ 0.02 €	+ 0.021 €
PLATS PROTIDIQUES	+ 0.10 €	+ 0.11 €
GARNITURES	+ 0.03 €	+ 0.032 €
FROMAGES	+ 0.02 €	+ 0.021 €
DESSERTS	+ 0.03 €	+ 0.032 €
REPAS COMPLET SANS PAIN	+ 0.20 €	+ 0.21 €

Il s'agissait d'un extrait du courrier envoyé par le fournisseur. Pour le moment, il n'a pas été décidé si la commune allait répercuter cette augmentation sur les tarifs à la rentrée.

Intervention de M. le Maire : « Il s'agit bien d'une information donnée ce jour car lors du conseil du mois de juillet, il faudra délibérer sur certains prix notamment sur les tarifs de garderie périscolaire et également délibérer pour le prix du repas de la cantine. Il semblait judicieux d'en parler ce soir et d'y réfléchir et pour compléter sur ce qui a été présenté, il faut savoir que nous servons environ 10 000 repas par an, multipliés par 0.20 € soit un coût supplémentaire pour la commune de 2000 €.

Qui paiera cette augmentation ?

Soit on l'ajoutera au déficit existant et qui est déjà relativement important, soit on demandera aux parents de payer les 0.20 € d'augmentation, soit une partie. »

→ Rentrée scolaire 2022 :

Rapporteur Mme BAROILLER

Les effectifs de l'année scolaire suivante sont communiqués à l'Education Nationale au mois de décembre de l'année précédente. Il se trouve qu'au mois de décembre l'effectif prévisionnel était de 112 élèves soit un peu moins que l'année précédente. De ce fait, l'Education Nationale a annoncé au mois de mars 2022 la fermeture d'une classe pour la commune car l'effectif était largement inférieur à 20 élèves par classe et nous vous en avons fait part.

Depuis, les effectifs ont évolué positivement et négativement et à ce jour c'est un nombre de 117 élèves inscrits, avec encore une possibilité d'évolution d'ici la rentrée.

Nous avons donc rencontré récemment Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale pour évoquer ce point.

Il se trouve que pour les années précédentes, nous étions protégés par le fait que nous étions en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) d'une part, et que nous avons bénéficié de la période « Covid » d'autre part où les fermetures de classes étaient gelées.

Pour espérer une réouverture de classe, il sera nécessaire d'avoir un effectif supérieur à 125 avec une perspective pérenne en termes de nombre d'élèves.

Intervention de Mme ANDRÉ : « La commune n'est plus en zone de revitalisation rurale ? »

Réponse de M. le Maire : « Le système ZRR est actuellement remis en cause et va disparaître. La commune de Marmagne est sur la bascule. Dans le cadre de la ZRR, une commune est éligible en fonction du revenu moyen des habitants. Or, il se trouve que nous avons fait des lotissements où ce sont des jeunes couples qui y habitent avec des revenus corrects, normaux.

Donc sur Marmagne, le niveau des revenus a augmenté ce qui fait que nous sommes juste sur la bascule. Mais le système en lui-même est en train d'être refondu et sera remis en cause en 2023. Voilà pour ce qui est de la ZRR.

Vous avez compris que nous avons voulu dénoncer le système, parce qu'on demande à la commune le nombre d'élèves à intégrer à la rentrée scolaire suivante très tôt (décembre de l'année précédente).

Forcément en 9 mois de temps, il y a des gens qui arrivent et des gens qui partent. Quand on a vu que nous étions à 117 élèves alors que le nombre de 112 avait été annoncé au mois de novembre, nous nous sommes posés la question avec Nadège. C'est pour cette raison que nous avons décidé de rencontrer l'inspectrice de l'Education nationale pour évoquer le problème.

Cependant, il faut être objectif, avec 117 élèves inscrits, on aura encore une moyenne de 20 élèves par classe. Ce sera encore très confortable. Il reste juste à espérer qu'on aura un effectif supérieur à 125 dans les prochaines années à venir notamment si on poursuit l'idée de construction du nouveau lotissement. Nous voyons bien que si nous voulons augmenter la démographie dans un village, augmenter le nombre d'élèves à l'école, cela passe, dans une commune rurale comme Marmagne, par la réalisation de lotissements. »

Intervention de Mme ANDRÉ : « Finalement, on se rend compte que même avec la réalisation de lotissements, c'est très dur. »

Réponse de M. le Maire : « C'est très très dur ! À contrario, mais je n'ai pas encore d'éléments pour vous répondre, je pense, que nous sommes une des seules communes du territoire à avoir une démographie en hausse. Quand on a évoqué ce fait avec l'inspectrice de l'Education Nationale, elle a trouvé cela très étonnant.

Mais c'est le fait de créer des lotissements qui fait qu'on arrive à maintenir voire augmenter la démographie. Tout cela était pour que tout le monde soit au courant qu'il y aura un peu plus d'élèves que ce qu'il avait été annoncé mais qu'il y aura une fermeture de classe. »

Intervention de M. KHARABA : « Est -ce que l'association des parents, réagit, se positionne ? »

Réponse de M. le Maire : « non, pas pour l'instant, le conseil d'école n'est pas encore fixé. La communication de ce soir est publique. Bien entendu, on la refera lors du conseil d'école, ce qui permettra aux parents d'élèves de se manifester s'ils en ont envie »

→ Circulation lotissement Croix Jeangoux :

Rapporteur : M. NOUVEAU

Pour faire suite à une réunion de quartier concernant les habitants du lotissement de la Croix Jeangoux, nous avons eu plusieurs demandes concernant la vitesse excessive et un problème à la sortie du lotissement de la Croix Jeangoux à l'intersection de la route départementale.

Après avoir pris l'avis des services de la voirie de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau au mois d'octobre dernier, des aménagements provisoires ont été mis en place et laissés tout l'hiver. Au mois de mars 2022, nous avons engagé un sondage auprès de 81 foyers directement concernés par les aménagements (lotissement de la Croix Jeangoux et Lotissement des champs de la Croix). Une synthèse a été faite en avril 2022.

Sur 81 foyers concernés, nous avons eu 37 réponses. Des chicanes ont été installées au niveau de la rue du Beuvray et un îlot central au croisement de la route départementale. Les résultats sont largement favorables notamment pour l'îlot central. Des points d'attention ont été pris en compte lors du sondage notamment une limite à 30 km/heure dans la rue du Beuvray, maintien des places de parking et un régime de priorité dans les chicanes. L'îlot central sera franchissable et sera prolongé d'une dizaine mètres.

Ces équipements seront mis en place à l'automne par la CUCM.

→ Vitesse de circulation à Vaumartin :

Rapporteur M. LAUBÉRAT

Nous avons été alertés par un riverain qui se plaignait de la vitesse excessive des véhicules à Vaumartin.

Une demande a été faite à la Communauté Urbaine afin qu'elle mette en place des équipements qui mesurent la vitesse des véhicules et le nombre de véhicules dans les 2 sens. Ceci a été réalisé au mois de mars de cette année. Le résultat est présenté au conseil.

Le premier résultat concerne les véhicules dans le sens de la descente c'est-à-dire – direction Autun :

5 % des véhicules circulent de 0 et 29 km/h

9 % des véhicules circulent de 30 et 39 km/h

46 % des véhicules circulent de 40 et 49 km/h

28 % des véhicules circulent de 50 et 59 km/h

12 % des véhicules circulent de 60 km/ et +

Le nombre de véhicules était de 826.

Dans le sens de la montée – direction Le Creusot

10 % des véhicules circulent de 0 et 29 km/h

13% des véhicules circulent de 30 et 39 km/h

46 % des véhicules circulent de 40 et 49 km/h

27 % des véhicules circulent de 50 et 59 km/h

4 % des véhicules circulent de 60 km/ et +

Le nombre de véhicules était de 298.

Il est précisé qu'il s'agit d'une route départementale et donc c'est bien au Département de réfléchir aux solutions qui peuvent être mises en place. Ces éléments-là sont communiqués au service STA Autun- Le Creusot qui les étudiera et préconisera des solutions.

Intervention de M.KHARABA : « On est sur une route « convoi exceptionnel » ? »

Réponse de M. le Maire : « Non, nous sommes sur la RD 28. Il n'y a pas la problématique des convois exceptionnels. La mesure s'est faite vraiment dans le hameau. »

AGENDA :

Une conférence aura lieu vendredi 3 juin à 18 heures au centre associatif sur l'histoire de Marmagne qui sera présentée par M. Michel CHANLAIU qui travaille sur un livre en partenariat avec les associations « Histoire et Patrimoine » et « le Trait d'Union ».

Une invitation de la part de la CUCM a dû être envoyée à tous les conseillers municipaux pour le 17 juin à l'ALTO. La CUCM souhaite communiquer auprès de tous les conseillers municipaux des villes et villages qu'elle comprend pour expliquer ce qui se passe au sein de la CUCM et expliquer qu'elles sont ses compétences.

Les élections législatives seront les 12 et 19 juin.

Le 25 juin auront lieu les portes ouvertes de l'association « Le Trait d'Union ». Tous les conseillers municipaux sont invités à 11 heures.

Le 2 juillet aura lieu le trail de Marmagne et ce sera « Marmagne en Fête »

Séance levée à 19h15.